

**OBJET ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 03/4-79 DU 30 SEPTEMBRE 2003
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA SODIAC
PAR VOIE DE BAIL A CONSTRUCTION DU TERRAIN COMMUNAL CP 171
A SAINT-FRANCOIS EN VUE DE LA REALISATION DE 4 LLTS INDIVIDUELS**

Par Délibération n° 03/4-79 datée du 30 septembre 2003, la Commune a approuvé la mise à disposition à la SODIAC, par voie de bail à construction, pour une durée de quarante (40) ans, du terrain communal cadastré CP 171, disposant d'une superficie de 1 991 m² au Cadastre, situé au 33 Chemin de la Grotte à Saint-François et ce, en vue de la réalisation de quatre (4) Logements Locatifs Très Sociaux (LLTS) individuels.

Ce projet de Logements Sociaux à Saint-François a par ailleurs été autorisé par la Commune sur le plan réglementaire au terme d'un permis de construire PC n° 97411-03A0445 accordé en date du 30 août 2004.

Toutefois, aujourd'hui, la Ville constate que la mise en chantier n'a jamais démarré et que le terrain est resté en son état initial, avec une famille occupante qui aurait dû être relogée dans le cadre de cette opération.

Celle-ci demande aujourd'hui à régulariser sa situation d'occupation précaire, par l'accession à la propriété, avant l'échéance de son bail courant jusqu'au 31 octobre 2015.

En conséquence, après vérification des éléments du dossier auprès des services de la SODIAC, il apparaît opportun de clore définitivement ce projet de construction, d'annuler la Délibération précitée et d'abroger le permis de construire y relatif.

De ce fait, la Ville retrouvera la pleine propriété de son bien, plus particulièrement en vue de traiter la situation de la famille MAILLOT occupant une partie du site.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**
Guilbert ANNETTE

**OBJET ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 03/4-79 DU 30 SEPTEMBRE 2003
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA SODIAC
PAR VOIE DE BAIL A CONSTRUCTION DU TERRAIN COMMUNAL CP 171
A SAINT-FRANCOIS EN VUE DE LA REALISATION DE 4 LLTS INDIVIDUELS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 03/4-79 datée du 30 septembre 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 11/5-48 du Maire ;

Vu le rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

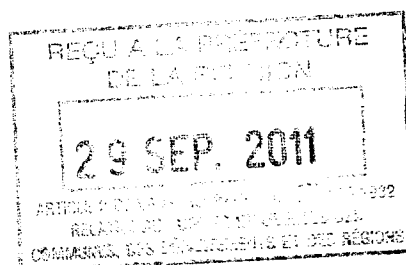
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Prend acte de la non-réalisation de l'opération de quatre (4) Logements Locatifs Très Sociaux sur le terrain communal cadastré CP 171, situé au 33 Chemin de la Grotte à Saint-François, prévue par Délibération n° 03/4-79 du 30 septembre 2003.

ARTICLE 2 Annule la Délibération susvisée de mise à disposition du terrain communal CP 171 au profit de la SODIAC, par voie de bail à construction, pour une durée de quarante (40) ans, en vue de permettre à la Ville de retrouver la pleine propriété de son bien.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à abroger le permis de construire PC n° 97411-03A0445 daté du 30 août 2004.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011



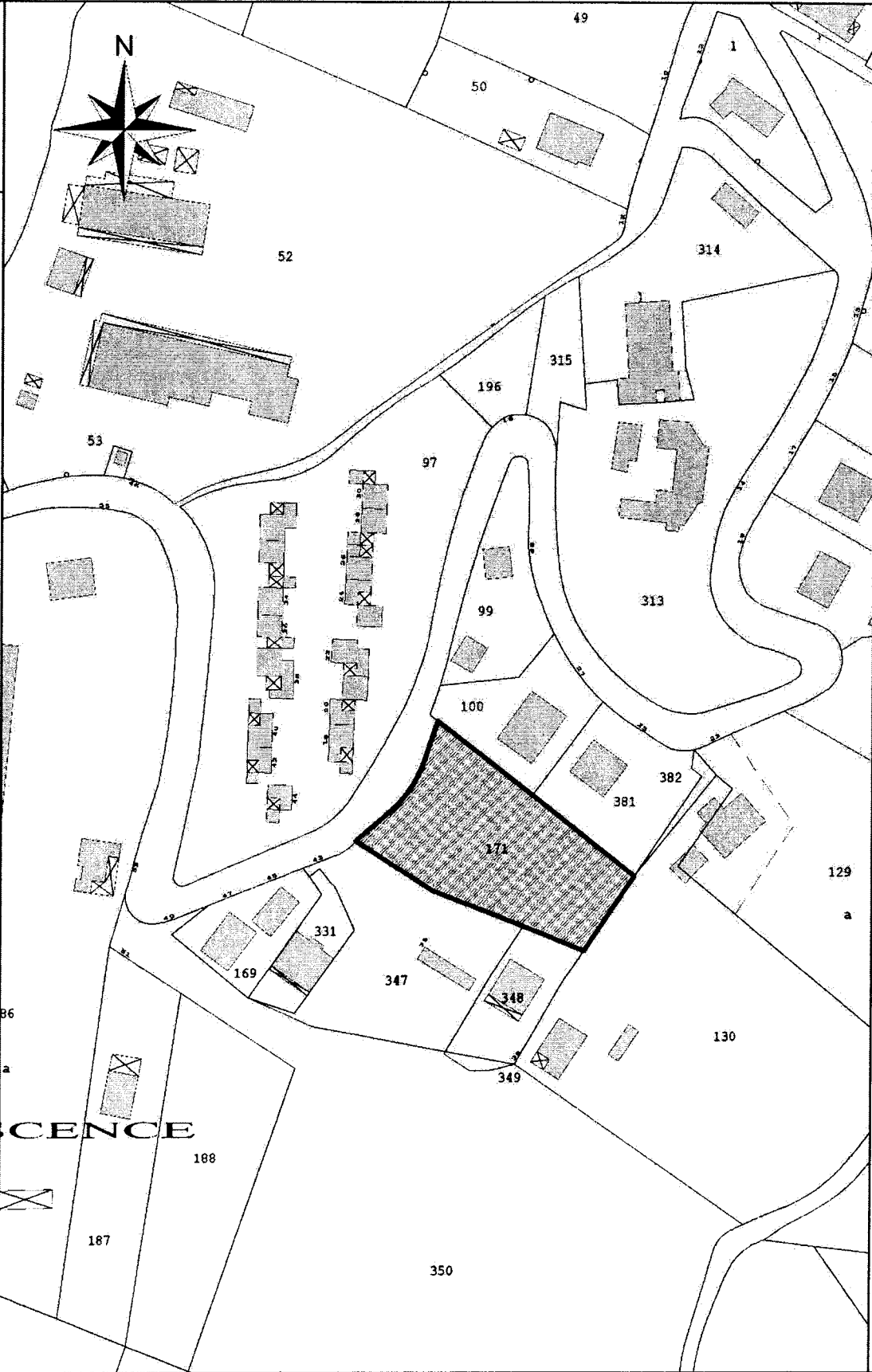
LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

1 / 1250

La Convalescence - Saint François

CP 171



PROJET DÉPOSÉ À L'OFFICE DU PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE
SON LABELISE / OFFICINE D'OFFICINE / DROITS RÉSERVÉS

DATE DU THÈME : 28-07-2011 09:11:07, Jee

MAIRIE DE SAINT-DENIS -